

# COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

## VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 7 mars 2018

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs, Marc Rivard conseiller et président, Annick Voyer, citoyenne, Jean Monfet citoyen, Denis Godin citoyen, Jean Genest citoyen et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

L'ordre du jour est proposé par : Monsieur Denis Godin

- Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2017 est adopté tel que rédigé;

1. Demande de modification de zonage pour le 100, rue Bishop afin de permettre l'Établissement d'hébergement et la restauration;

Il est entendu qu'une demande est déposée par les futurs propriétaires pour modifier la zone de l'immeuble, du 100, rue Bishop afin d'y permettre l'usage d'établissement d'hébergement et de restauration pour y aménager un hébergement touristique offrant un service de restauration, des salles de conférence ou de réception et un centre de bien-être. L'immeuble localisé sur cet emplacement possède une superficie et une structure offrant un beau potentiel pour ce type d'usage. L'inspectrice a aussi proposé d'ajouter l'usage d'habitation collective. Le comité n'a aucune objection à cette modification et recommande au conseil d'autoriser cette modification.

2. Demande à la CPTAQ pour l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie des lots 2979793, 2979794 et 2979790;

Une demande est déposée pour aliéner et lotir une partie des lots 2979793, 2979794 et 2979790 dans le but de vendre ces parties de lots au voisin (construction et pavage portneuf). Cette demande n'a pas pour but

d'agrandir la carrière et aucune demande pour usage autre que l'agriculture n'a été demandée.

Le comité n'a aucune objection et recommande au conseil d'autoriser cette demande.

3. Demande de dérogation mineur pour l'emplacement d'un réservoir de propane localisé en cour avant au 100 rue Bishop.

Une demande est déposée pour déroger à l'article 10.1.1 afin d'autoriser une bombonne de propane en cour avant. Bref il est difficile pour le demandeur de respecter la réglementation considérant que la cour arrière est en bande riveraine. L'emplacement de la bombonne est entouré d'arbre et n'est pas visible de la rue ni des voisins. Le comité recommande au conseil d'autoriser cette demande.

4. Modification de la réglementation afin de permettre l'usage d'entreposage de matériaux d'asphalte et de remblais dans la zone Af/b-118

Lors de la dernière réunion le comité avait recommandé la demande d'autorisation à la cptaq pour l'exploitation d'une carrière dans la zone Af/b-118. Toutefois l'entreposage n'avait pas été recommandé. Suite à une analyse avec le directeur général et le conseil il est préférable d'autoriser cet usage d'entreposage pour une meilleure gestion de l'entreposage des matériaux et du remblai.

Le comité n'a aucune objection à cette nouvelle demande

5. Varia

a) Demande à la CPTAQ pour l'usage récréative en zone Af/b-119

Une modification du règlement a été fait en 2016 pour créer une nouvelle zone Af/b-119 qui permet un usage spécifique pour la construction de cabane perchées dans les arbres. Bien que le règlement fût adopté en 2016, la demande à la CPTAQ n'avait pas été fait.

Une demande d'autorisation à la cptaq est donc déposée. Le comité recommande au conseil d'autorisé cette demande.

- Levée de l'assemblée proposée par Marc Rivard à 19h15

---

*Président*

---

*Secrétaire*